

ASSEMBLÉE DU 27 octobre 2022

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 27 octobre 2022, à 16 h, sous la présidence de monsieur Jocelyn Blondin.

Sont présents :

Monsieur Jocelyn Blondin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Bettyna Bélizaire, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur Jean Lessard, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Edmond Leclerc, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Caroline Murray, conseillère de la Ville de Gatineau
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté

Sont également présents :

Monsieur Patrick Leclerc, directeur général
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

M. Éric Pilon soulève une question en lien avec la disponibilité de fonds pour la rétention de personnel et le recrutement de nouveaux chauffeurs.

CA-2022-127

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR monsieur François-Michel Brière
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 septembre 2022
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 octobre 2022
3. **Direction générale**
 - 3.1 Règlement prévoyant la délégation de certains pouvoirs de la STO
 - 3.2 Politique cadre portant sur le comité de gestion
4. **Direction exécutive des opérations, projets et excellence opérationnelle**
 - 4.1 Octroi du contrat – fourniture et installation d'équipement de recharge pour trois (3) autobus électriques au CAAG (DS2022-102-03)
 - 4.2 Lettre d'entente amendant la convention collective des chauffeurs urbains (LE2022-05)
 - 4.3 Convention de Partenariat avec la Ville de Gatineau pour le projet de Système de priorité aux intersections

5. **Direction des finances**
 - 5.1 Budget pour l'année 2023
 - 5.2 Grille tarifaire pour l'année 2023
 - 5.3 Partage des coûts d'exploitation du transport adapté année – 2023
 - 5.4 Programme des immobilisations années 2023-2032
6. **Direction des ressources humaines**
 - 6.1 Nomination au poste de directeur des finances et trésorier
 - 6.2 Confirmation de statut de M. Jean-François Mahé au poste de directeur - Conception du système de transport pour le Bureau de projet / Tramway Gatineau-Ottawa
7. **Direction expérience client**
 - 7.1
8. **Direction des ressources informationnelles**
 - 8.1 Mandat pour l'acquisition de serveurs hyperconvergés pour la période 2023-2026 (DS2022-148-01)
9. **Direction de l'approvisionnement**
 - 9.1
10. **Bureau de projet – Tramway Gatineau-Ottawa**
 - 10.1
11. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-128 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 29 septembre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR madame Caroline Murray
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 29 septembre 2022 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-129 Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 octobre 2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 13 octobre 2022 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-130 Règlement 169 prévoyant la délégation de certains pouvoirs du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier et mettre à jour la réglementation de la Société portant sur la délégation de pouvoirs et sur la signature de certains actes, documents ou écrits (Règlement 153);

ATTENDU QU'à cet effet, un projet de règlement prévoyant la délégation de certains pouvoirs du Conseil d'administration de la Société a été élaboré;

ATTENDU QUE les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du projet de règlement;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE le Règlement numéro 169 prévoyant la délégation de certains pouvoirs du Conseil d'administration de la Société de transport de l'Outaouais soit adopté et conservé au livre des Règlements de la Société;

QUE le Règlement 153 soit abrogé à compter de l'entrée en vigueur du Règlement 169, soit quinze (15) jours suivant la publication de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-131

Politique cadre portant sur le Comité de gestion

ATTENDU QUE le 31 mars 2016, par sa résolution CA-2016-023, la Société révisait sa Politique cadre portant sur le Comité de gestion;

ATTENDU QU'il a lieu de mettre à jour cette politique, notamment pour modifier la composition du comité suite à des changements apportés à la structure organisationnelle depuis la dernière modification et pour harmoniser cette politique avec les dispositions du règlement portant sur la délégation de certains pouvoirs du Conseil d'administration de la Société;

ATTENDU QUE les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance d'un projet de politique révisée;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE la nouvelle version de la Politique cadre portant sur le Comité de gestion soit adoptée, qu'un exemplaire de cette politique révisée soit conservé dans le recueil des Politiques de la Société et que celle-ci entre en vigueur le jour qui suit la date de son adoption.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-132

Octroi de contrat – fourniture et installation d'équipement de recharge pour trois (3) autobus électriques au CAAG (DS2022-102-03)

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a donné des directives qui s'inscrivent dans le cadre du plan pour une économie verte 2030;

ATTENDU QUE la Société prévoit réaliser un projet prototype ayant comme objectif de la préparer à l'électrification de l'ensemble de son parc, en se familiarisant avec les nouvelles technologies de recharge, en minimisant les risques ainsi qu'en mettant en place les infrastructures nécessaires et l'adaptation résultant de l'acquisition des autobus 100 % électriques;

ATTENDU QUE deux (2) premiers autobus 100 % électriques arriveront en février 2024 et que sept (7) autres sont prévus pour 2025;

ATTENDU QUE le projet prototype comporte deux (2) contrats de fourniture et installation d'équipements de recharge, chacun avec une technologie différente;

ATTENDU QUE le premier de ces contrats, pour la fourniture et l'installation d'équipements de recharge pour six (6) autobus électriques au garage de Gatineau (CEE), a été octroyé le 29 septembre 2022;

ATTENDU QUE la Société a procédé à un appel d'offres public dans le but de retenir les services d'un entrepreneur pour le deuxième contrat, soit pour la fourniture et l'installation d'équipements de recharge pour trois (3) autobus électriques au Centre administratif Antoine-Grégoire (CAAG);

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, trois (3) soumissions conformes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Pagui	314 064,55 \$
Siemens	482 124,67 \$
Seguin Morris	614 968,01 \$

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est celle de Pagui, au montant de 314 064,55 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2022-069;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Lessard
APPUYÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
ET RÉSOLU :

QUE le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements de recharge pour trois (3) autobus électriques au Centre administratif Antoine-Grégoire (CAAG) soit octroyé à Pagui, au montant de 314 064,55 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-133

Lettres d'entente amendant la convention collective des chauffeurs urbains

ATTENDU QUE la convention collective liant la Société et le Syndicat Uni du Transport (local 591) a été signée le 1^{er} novembre 2017;

ATTENDU QUE les parties souhaitent mettre à jour certains articles;

ATTENDU QUE les parties se sont entendues sur la mise à jour de l'article 11 :01b) et 11,06c) de la convention traitant de l'octroi des crédits maladie et des congés mobiles (LE 2022-05);

ATTENDU QUE toute modification apportée à la convention collective doit être approuvée par le Conseil d'administration de la Société;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire
ET RÉSOLU :

QUE la lettre d'entente 2022-05 modifiant les textes de la convention collective des chauffeurs urbains soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-134

Convention de partenariat avec la Ville de Gatineau pour le projet de Système de priorité aux intersections

ATTENDU QUE plusieurs axes de transport en commun ont été munis de mesures prioritaires aux feux de circulation dans le cadre du projet d'implantation d'un système de priorité aux feux de circulation sur le territoire de la Ville de Gatineau, afin de diminuer les temps de parcours des autobus et des usagers sur ces axes;

ATTENDU QUE d'équiper ces intersections d'un système de priorité aux feux de circulation sera bénéfique à la fois pour la Société et pour la Ville de Gatineau;

ATTENDU QUE la convention de partenariat entre la Société et la Ville de Gatineau établit les paramètres de collaboration entre les parties et couvre tous les aspects touchant l'exploitation et la maintenance du système de priorité aux feux de circulation implantés;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR madame Caroline Murray
ET RÉSOLU :

QUE soit approuvée et signée la convention de partenariat entre la Société et la Ville de Gatineau afin de définir les paramètres de collaboration entre les parties pour l'exploitation et la maintenance du système de priorités aux intersections routières identifiées dans le cadre du projet.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-135

Budget pour l'année 2023

ATTENDU QU'en vertu de l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société a l'obligation de déposer, pour adoption à la Ville de Gatineau, son budget pour l'exercice financier suivant;

ATTENDU QUE le budget 2023 de la Société de transport de l'Outaouais s'élève à 174,9 M\$;

ATTENDU QUE les acquisitions d'immobilisations pour les opérations courantes seront puisées du budget d'opération et du fonds d'immobilisation;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le budget 2023 de la Société de transport de l'Outaouais, s'élevant à 174,9 M\$, soit adopté;

QUE les acquisitions d'immobilisations pour les opérations courantes soient puisées du budget d'opération et du fonds d'immobilisation;

QUE ledit budget soit transmis, pour approbation, à la Ville de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-136

Grille tarifaire pour l'année 2023

ATTENDU QUE conformément à l'article 116 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société doit informer la Ville de Gatineau des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget;

ATTENDU QUE la Société offre à sa clientèle l'accès à une large gamme de forfaits sur carte à puce, ainsi qu'un porte-monnaie électronique ainsi que des modes de paiement plus traditionnels;

ATTENDU QUE la structure tarifaire proposée en 2023 continue de valoriser la fidélisation et l'usage accru des titres sur carte à puce;

ATTENDU QUE la Société a prévu, à même ses prévisions budgétaires 2023, la grille tarifaire suivante :

GRILLE TARIFAIRE

Mode de paiement	Catégorie	Tarif 2023
Abonnement mensuel	Adulte	105.00 \$
	Étudiant	67.00 \$
	Aîné	47.00 \$
	ÉCHO	64.00 \$
Programme fidélité et Programme employeur (Abonnement annuel)	Adulte	94.50 \$
	Aîné	47.00 \$
Passe ZAP	Étudiant 12 à 16 ans	22.00 \$
Passe ZAP +	Étudiant 12 à 16 ans	27.00 \$
Abonnement d'été (2 mois)	Étudiant 20 ans et moins	100.50 \$
Cam-Puce STO (4 mois)	Étudiant 21 ans et plus	315.00 \$
PME - Porte-monnaie électronique Comptant du transport adapté	Adulte	3.80 \$
	Étudiant, Aîné	2.80 \$
	ÉCHO	2.70 \$
Billet	Adulte, Étudiant, Aîné	4.25 \$
Comptant	Adulte, Étudiant	4.25 \$
	Aîné	2.80 \$
Passe 1 jour (passages illimités)	Adulte, Étudiant, Aîné	7.75 \$
Passe 3 jours (passages illimités)	Adulte, Étudiant, Aîné	21.75 \$
Passe 7 jours (passages illimités)	Adulte, Étudiant, Aîné	37.25 \$

ÉCHO : admissibilité basée sur le revenu

Passe ZAP : disponible de septembre à juin, valide soir et fin de semaine

Passe ZAP + : disponible en juillet et août, valide en tout temps

Abonnement d'été : disponible en juillet et août, durée du forfait 2 mois

Cam-Puce STO : disponible pour une session scolaire, durée du forfait 4 mois

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE les tarifs indiqués au budget 2023 et détaillés ci-haut soient acceptés et mis en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-137

**Partage des coûts d'exploitation du transport adapté –
Année 2023**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société de transport de l'Outaouais a l'obligation d'offrir, à l'intérieur de son territoire, un service adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QU'en date de ce jour, la Société a adopté son budget pour l'année 2023, lequel budget inclut les prévisions budgétaires du transport adapté, au montant de 8 564 000 \$;

ATTENDU QU'en vertu du Programme de subvention au transport adapté, le ministère des Transports accorde aux organismes publics de transport en commun une subvention maximale de 65 % des dépenses admissibles du transport adapté aux personnes à mobilité réduite;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie-Pier Bouladier
APPUYÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
ET RÉSOLU :

QUE la Société accepte de payer le coût net relié au budget du transport adapté;

QUE la contribution de la Ville de Gatineau au transport adapté soit établie à 4 439 000 \$ pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-138

Programme des immobilisations – années 2023-2032

ATTENDU QU'en vertu de l'article 132 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), la Société doit, chaque année, produire le Programme de ses immobilisations pour les dix (10) prochaines années, en conformité avec son Plan stratégique;

ATTENDU QUE ledit Programme doit être divisé en phases annuelles et doit détailler, par période, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit engager ou effectuer la Société et dont la période de financement excède douze (12) mois;

ATTENDU QUE le Programme des immobilisations pour les dix (10) prochaines années a été produit, que les membres du Conseil d'administration en ont pris connaissance et qu'ils sont en accord avec son contenu;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Michel Brière
APPUYÉ PAR monsieur Jean Lessard
ET RÉSOLU :

QUE le Programme des immobilisations de la Société, pour les dix (10) prochaines années, soit approuvé;

QUE ledit Programme des immobilisations soit transmis, pour approbation, à la Ville de Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-139

Nomination au poste de directeur des finances et trésorier

ATTENDU le départ de l'organisation de M^{me} Caroline Georges, au poste de directrice des finances et trésorière, en date du 19 août dernier;

ATTENDU QUE depuis cette date, M^{me} Lyne Raymond a accepté d'assumer de façon intérimaire le poste de directrice des finances et trésorière de la Société jusqu'à l'entrée en fonction du titulaire permanent de ce poste;

ATTENDU QU'afin de combler ce poste de façon permanente, un affichage a été diffusé, à l'interne et à l'externe, du 9 août 2022 au 9 septembre 2022;

ATTENDU QUE le Comité de sélection recommande la nomination de M. Benoît Séguin à ce poste;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE M. Benoît Séguin soit nommé au poste de directeur des finances et trésorier de la Société à compter du 21 novembre 2022 et que ce dernier soit soumis à une période de probation de douze (12) mois à compter de cette date;

QUE ses conditions de travail soient fixées conformément au Recueil des conditions de travail du personnel d'encadrement;

QUE l'organigramme de la Direction des finances soit modifié en conséquence;

QUE le Conseil d'administration de la Société exprime ses sincères remerciements à l'ensemble des employés de la Direction des finances et plus particulièrement à M^{me} Lyne Raymond, M^{me} Céline Lavoie et M. Stéphane Tessier, qui ont tous su relever le défi d'assumer plusieurs fonctions critiques, assurant ainsi le bon fonctionnement de la Société pendant l'intérim.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-140

Confirmation de statut de M. Jean-François Mahé au poste de directeur – Conception du système de transport pour le Bureau de projet / Tramway Gatineau-Ottawa

ATTENDU la nomination, le 26 août 2021, de M. Jean-François Mahé au poste de directeur – Conception du système de transport pour le Bureau de projet / Tramway Gatineau-Ottawa, à compter du 12 octobre 2021, comme en fait foi la résolution CA-2021-103;

ATTENDU que le Recueil des conditions de travail des employés cadres prévoit que tout employé(e) nouvellement embauché(e) ou promu(e) est soumis(e) à une période d'essai de douze (12) mois;

ATTENDU que M. Mahé a complété sa période de probation à la satisfaction du directeur – Bureau de projet / Tramway Gatineau-Ottawa;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire
ET RÉSOLU :

QUE le statut régulier au poste de directeur – Conception du système de transport soit accordé à M. Jean-François Mahé rétroactivement au 12 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-141

Mandat pour l'acquisition de serveurs hyperconvergés pour la période 2023-2026 (DS2022-148-01)

ATTENDU QUE la Société désire acquérir des serveurs hyperconvergés dans le cadre de la mise à jour de son infrastructure technologique;

ATTENDU QUE le centre d'acquisition gouvernemental (CAG) a publié un mandat d'achat 2022-7531-50 Serveurs et solutions de stockage auquel la Société peut participer;

ATTENDU QUE ce projet est prévu au Programme triennal d'immobilisation de la Société;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jocelyn Blondin
APPUYÉ PAR madame Bettyna Bélizaire
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le centre d'acquisition gouvernemental soit mandaté à entreprendre, pour et au nom de la Société, un appel d'offres public pour l'acquisition de serveurs et solutions de stockage;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le mandat pour et au nom de la Société;

QUE le centre d'acquisition gouvernemental soit mandaté, pour:

- a) Adjuger le ou les contrats, pour et au nom de la Société pour l'acquisition de serveurs hyperconvergés pour la période 1^{er} mars 2023 au 28 février 2026, et ce, en autant que le montant total du contrat pour la Société ne dépasse pas la somme de 1 million \$, incluant les taxes et contingences;

b) Signer, par l'entremise des représentants dûment autorisés du centre d'acquisition gouvernemental, tout document jugé utile et nécessaire pour donner effet aux présentes.

QUE le centre d'acquisition gouvernemental « CAG » soit mandaté pour la gestion du contrat d'acquisition de serveurs et solutions de stockage.

Adoptée à l'unanimité

CA-2022-142

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR madame Bettyna Bélizaire
APPUYÉ PAR monsieur Edmond Leclerc
ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 16 h 15

Adoptée à l'unanimité

Jocelyn Blondin,
Président

Richard Vézina,
Secrétaire d'assemblée